

La gestion des déchets en Flandre Lys



**Mieux comprendre
pour mieux agir pour
mon environnement** !



Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA REDEVANCE INCITATIVE

Explications

Avant, la facturation de la collecte des déchets ménagers était englobée dans les impôts fonciers. Le montant reposait sur la taille de l'habitation et le taux de prélèvement voté par la commune ou le groupement de communes.

Aujourd'hui et depuis 2006, les élus de la Communauté de communes Flandre Lys ont mis en place un système plus équitable et plus respectueux de l'environnement : la redevance incitative.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de payer en fonction des déchets de son foyer !

Ainsi, chaque foyer est sensibilisé à la réduction de ses déchets propres et au tri sélectif.

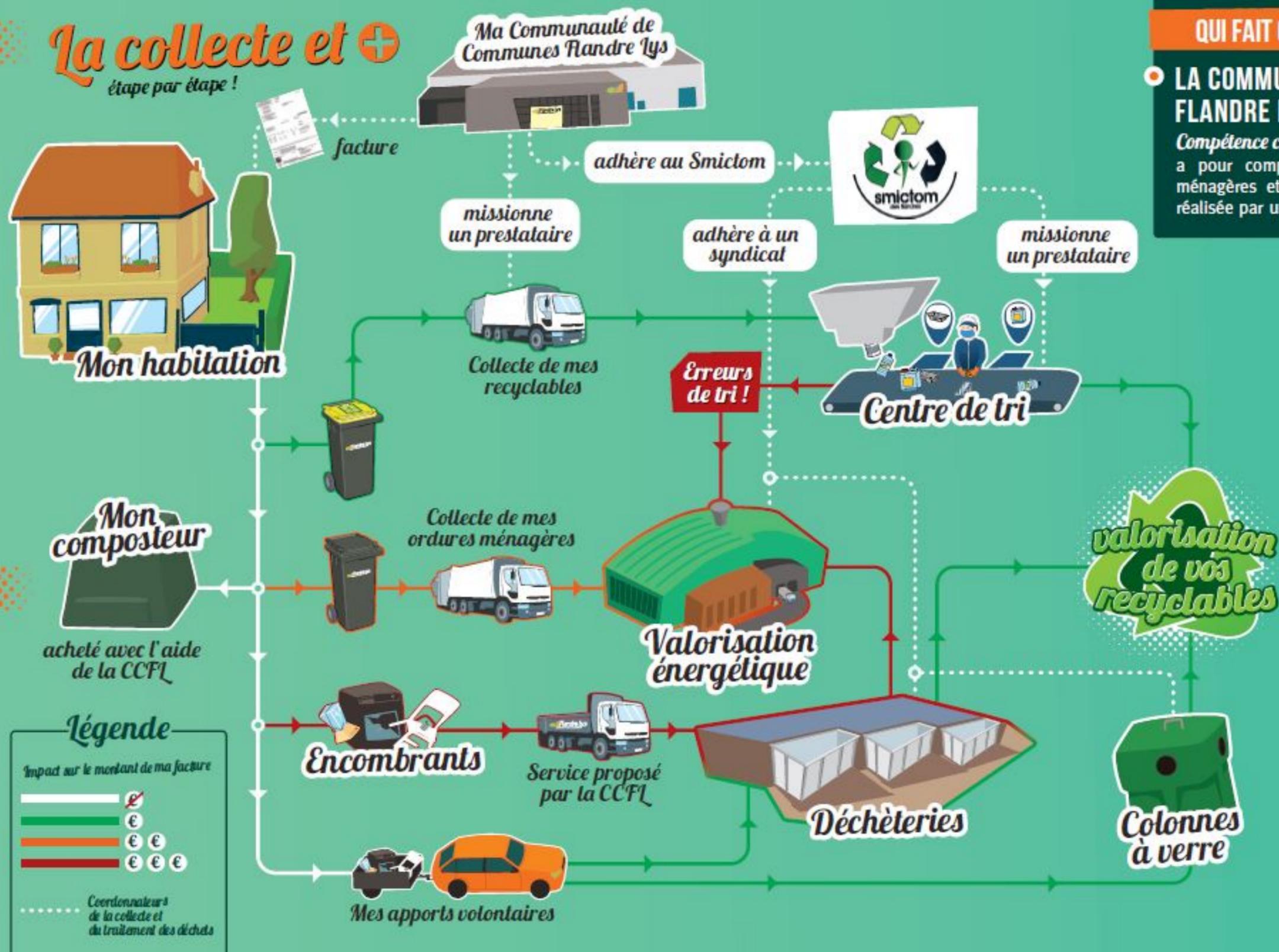
MIEUX COMPRENDRE MA FACTURE

Ma facture, envoyée par la Communauté de communes Flandre Lys, comprend :

- ▶ Le ramassage de mes déchets devant mon habitation en fonction de l'usage du bac
- ▶ Le traitement de mes déchets recyclables par un centre de tri
- ▶ La destruction de mes ordures ménagères par un incinérateur
- ▶ L'accès et la gestion des déchèteries du territoire et aux alentours
- ▶ La gestion des colonnes à verre du territoire Flandre Lys

La collecte et +

étape par étape !



QUI FAIT QUOI ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS (CCFL)

Compétence collecte : La Communauté de communes Flandre Lys a pour compétence la gestion de la collecte des ordures ménagères et recyclables sur son territoire. Cette mission est réalisée par un prestataire.

UN PRESTATAIRE

Collecte : Tous les jours, des camions parcourent le territoire pour vider les poubelles de chaque foyer. Le prestataire actuel est Véolia Propreté.

LE SMICTOM DES FLANDRES

Compétence traitement des déchets : Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la région des Flandres a pour mission la gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. La CCFL adhère au SMICTOM des Flandres pour que les déchets de Flandre Lys puissent être traités et revalorisés. De plus, ce syndicat détient la gestion des déchèteries et colonnes à verre.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET CENTRE DE TRI

Traitement et valorisation des déchets : Le SMICTOM adhère au Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM) qui gère l'incinérateur Flamoal à Arques pour les ordures ménagères et travaille avec la société PAPREC qui gère le centre de tri de Harnes pour les déchets recyclables. Le SMICTOM est en lien avec des centres de valorisation pour recréer des matières premières (ex : plastique).



Grille tarifaire bacs 2 roues 2020

Mon accès aux déchèteries
et colonnes à verre

VOLUME DES BACS	1 - Part foyer fixe et obligatoire annuelle	Ordures ménagères		Déchets recyclables	
		2 - Part forfaitaire fixe et obligatoire annuelle (12 levées)	Part variable (Dès la 13 ^e levée)	3 - Part forfaitaire fixe et obligatoire annuelle (10 levées)	Part variable (Dès la 11 ^e levée)
1 pers  80 L	64,75 €	37,52 €	1,91 €/levée	18,61 €	1,28 €/levée
2 pers  120 L	64,75 €	56,29 €	2,87 €/levée	27,91 €	1,91 €/levée
3-4 pers  140 L	64,75 €	65,67 €	3,35 €/levée	32,56 €	2,23 €/levée
5-6 pers  180 L	64,75 €	84,43 €	4,31 €/levée	41,86 €	2,87 €/levée
7-8 pers  240 L	64,75 €	112,57 €	5,74 €/levée	55,82 €	3,83 €/levée

Un volume
adapté à
mon foyer

Mes déchets
collectés et traités,
calculés à minima !

Je maîtrise ma facture
en ajoutant des ramassages
uniquement si nécessaire

Le total des parts fixes obligatoires s'obtient en additionnant 1, 2 et 3
(en fonction de la dotation en bacs).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service environnement

 N° Vert 0 800 546 548

Pour les collectifs, n'hésitez pas à vous rapprocher
du service environnement pour comprendre votre facture.

Je gère mes déchets



Bac des déchets recyclables (jaune)

Je mets : TOUS les emballages !

Plastiques bouteilles transparentes, flacons opaques et bidons, bouteilles d'huile, pots de yaourt ou crème, films et sacs plastiques, tubes (ex : dentifrice), les barquettes (ex : jambon) y compris en polystyrène.

Papiers-cartons cartons et suremballages vides, boîtes à œufs, briques alimentaires, journaux, magazines, prospectus, feuilles volantes ni déchiquetées ni chiffonnées.

Métaux boîtes métalliques sans restes, aérosols et bidons métalliques, barquettes aluminium vidées.

Je dépose les déchets en vrac dans le bac, je ne les emboîte pas et n'utilise pas de sacs. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !



Bac des déchets ménagers (gris)

Je mets : les restes de cuisine, stylos, rasoirs jetables, cotons-tiges, masques, couches jetables, essuie-tout, mouchoirs usagés.

Ne pas mettre : déchets coupants, liquides de toute nature, déchets verts (feuilles, branchages...), cendres, déblais, décombres, gravats, déchets plastiques ou bitumineux (linoléum, pneus, parechocs), déchets médicaux, déchets toxiques (piles, huiles), produits ou substances dangereux, corrosifs, inflammables, explosifs...



Les encombrants



Je mets : ferrailles, meubles, petits électroménagers. Le ramassage des objets encombrants s'effectue sur rendez-vous auprès de la CCFL.

N° Vert 0 800 546 548

Limité à 2m³ maximum par passage.
2 ramassages par an : en mars et octobre.
Facturé selon le tarif en vigueur (20€/passage).

Les déchèteries



Je mets : verre, journaux, papiers, cartons, ferrailles, textiles, déchets verts, gravats, bois, appareils électroménagers, meubles, huiles de moteur et de friture, batteries, pots de peinture, bidons souillés vides, produits phytosanitaires de jardin, aiguilles et seringues, clichés radiologiques, déchets électriques et électroniques.

Pour l'amiante : contactez le SMICTOM.

Les colonnes à verre



70 colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire Flandre Lys

Je mets : bouteilles en verre, pots et bocaux en verre **SANS** les bouchons et capsules (bac recyclable)

Ne pas mettre : vaisselles cassées, faïences, verres de table, pots de fleurs et ampoules. Les déposer en déchèterie !

DÉCHÈTERIE DE LAVENTIE

Adresse : 2 Ter rue de la Gare

TÉL : 06 33 59 22 76

Horaires : les lundis, mardis, mercredis, et vendredis : 10h-12h30 / 14h - 18h

Les samedis : 10h - 12h30 / 14h - 18h30

Fermeture : les jeudis, dimanches et jours fériés

DÉCHÈTERIE D'ESTAIRES

Adresse : Rue du Courant

TÉL : 06 78 76 29 32

Horaires : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 10h - 12h30 / 14h - 18h

Les samedis : 10h - 12h30 / 14h - 18h30

Fermeture : les mardis, dimanches et jours fériés

DÉCHÈTERIE DE MERVILLE

Adresse : Rue Victorine Derode

TÉL : 06 19 83 47 54

Horaires : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Fermeture : les mercredis, dimanches et jours fériés

Attention :

La déchèterie de Merville est remplacée par une déchèterie temporaire.

Elle n'accepte pas les encombrants, le bois, la ferraille et les meubles.

Les déchèteries ne sont pas accessibles aux professionnels.

Pour les déchets amiantés : uniquement sur rendez-vous pour un dépôt à la déchèterie de Bailleul (03 59 68 40 06).

Astuces pour réduire sa facture

1. Je composte



La CCFL vous propose des composteurs individuels subventionnés à hauteur de 50%.

2. Je minimise les emballages

Lors des courses alimentaires, j'opte pour des fruits et légumes non emballés et des produits à la coupe ! Pensez aussi à prendre vos contenants !



3. Stop Pub

Avec un autocollant stop pub sur ma boîte aux lettres, je réduis les déchets dans ma poubelle recyclable !



Où trouver un autocollant ? À la Communauté de communes Flandre Lys !

4. J'opte pour des couches lavables



Flandre Lys a lancé une opération de sensibilisation aux couches lavables ! Renseignez-vous auprès du Relais Assistants Maternels Flandre Lys (Tél. : 03 66 32 24 77).



5. Zéro erreur de tri

Si vous avez un doute, consultez le guide du tri sur l'application mobile Allysse, ou sur le site de la CCFL



WWW.CC-FLANDRELYS.FR

Allysse
par Flandre Lys

? ? **Foire aux questions** ? ?

Puis-je payer ma facture en ligne ?

Oui, depuis mars 2018, l'intercommunalité a mis en place un système de paiement en ligne : tipi.budget.gouv.fr. Depuis juillet 2020, vous pouvez également payer cette facture dans certains bureaux de tabac identifiés par le logo « Paiement de proximité » par carte bleue ou en espèce. Liste des lieux sur www.impots.gouv.fr.

Mon couvercle de poubelle est cassé, que dois-je faire ?

Contactez le service environnement par téléphone ou par mail en précisant votre adresse et votre n° de téléphone. Ce dernier vous recontactera pour vous indiquer la date d'intervention. Pas besoin de rester chez vous, il suffira de laisser votre bac poubelle accessible.

Comment faire évoluer la taille de nos poubelles, si la famille s'agrandit (naissance) ou si nos enfants ne sont plus domiciliés à la résidence familiale en Flandre Lys ?

Mettez à jour vos données en informant le service environnement de la CCFL ! Fournissez la taxe d'habitation et si changement de poubelles il y a, un nouveau rendez-vous ou une livraison sera fixée.

Je souhaite mensualiser ma facture, est-ce possible ?

Oui, contactez le service environnement de la CCFL pour en faire la demande. Le dossier de mensualisation vous sera alors transmis en fin d'année. Une fois celui-ci complété, les prélèvements débuteront en avril de l'année suivante.

Pensez à faire les démarches en ligne :
www.cc-flandrelys.fr › Rubrique « En 1 clic »

Pour une bonne collecte!

- Je sors mes poubelles la veille ou avant 6h du matin
- Je présente mon bac fermé
- Je positionne les bacs en bordure de route
- Je ne mets pas de sacs à l'extérieur des bacs



Pour toute question, vous pouvez joindre
le service environnement de Flandre Lys par téléphone

 **N° Vert** **0 800 546 548**



500 rue de la Lys
59253 La Gorgue



[Facebook.com/ccflandrelys](https://www.facebook.com/ccflandrelys)



contact@cc-flandrelys.fr



www.cc-flandrelys.fr



SMICTOM DES FLANDRES
41 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny,
59190 Hazebrouck
Téléphone : 03 59 68 40 06